

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

## Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

## Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LE DROIT DE GRÈVE et le Droit social de défense

L'interpellation Jaurès vient de poser un des problèmes les plus aigus qui soient dans le domaine économique et social ; et il faut avouer qu'un cabinet radical devait éprouver quel que peine à trouver une réponse simple capable de satisfaire à la fois les exigences apparentes de la logique et celles plus réelles du bon sens.

C'est par une invocation au bon sens et à la raison que M. Clémenceau a commencé sa défense ; et sur le terrain qu'il a, dès l'abord choisi, il était impossible que la majorité ne lui donnât point satisfaction.

Mais le discours de M. Jaurès contenait cette fois une force d'argumentation spéciale qui lui venait, par une singulière bonne fortune, de l'objet même de l'interpellation : on comprend en effet que les radicaux éprouvent des difficultés toutes les fois qu'il leur faut s'expliquer sur les faits de grève, les radicaux acceptent tous, comme dogme social, le respect de la propriété individuelle, d'où est sorti, grâce au progrès naturel des temps et à la révolution industrielle du dernier siècle, le triomphe du capitalisme et du monopole commercial. Cet état d'inégalité économique, exagéré de plus en plus par les progrès de la technique et du machinisme contemporains, a créé entre les classes possédantes et la classe prolétarienne une hostilité latente qui trop souvent éclate en guerres économiques : la grève est le mal chronique du régime capitaliste, et le capitalisme est la suite logique, dans un ordre économique de laisser faire et de laisser passer législatif, de l'institution millénaire de la propriété individuelle.

Les radicaux doivent donc accepter les faits de grève et reconnaître aux ouvriers le droit de grève. Le « Droit » et la « Justice » n'ayant pas pénétré dans le monde de la production et de la répartition, tout s'y ordonnant suivant cette loi de l'offre et de la demande que l'on a pu appeler aussi, en l'appliquant aux ouvriers, la loi d'airain, il est nécessaire, il est naturel, que la force et la contrainte d'en bas puissent ici répondre à la contrainte et à la force d'en-haut, et qu'une coalition de capitaux puisse répondre une coalition de têtes et de bras.

Et si l'en arrive, de ces guerres civiles, ce qu'il advient toujours, des conflits internationaux entre Etats, si la répression de la force par la force substitue un nouvel arbitraire et momentanément, à l'antique arbitraire habituel, ce n'est point à cette révolte de la force qu'il faut s'en prendre, c'est au régime lui-même qui ne compte que sur le balancement anarchique des forces, au lieu de fonder ses espoirs sur l'harmonie générale du Droit.

Voilà bien l'argumentation socialiste. Pour M. Jaurès le gouvernement radical a tort d'entraver le fait de grève, car le fait de grève est dans la logique de l'illogisme radical.

Et si la société peut être menacée dans ses ressources vitales par cette insurrection prolétarienne contre le capital, cela ne veut point dire qu'il faille que la société se résigne à mourir, mais cela veut dire qu'il faut qu'elle se résigne enfin à vivre dans de nouveaux chemins !

Toutes les fois que vous arrêtez la libre expansion de la grève, nous dit M. Jaurès, vous allez contre le principe du monde économique accepté par vous, vous allez contre le jeu naturel et volontaire des offres et des demandes sur le marché social. En vain, nous direz-vous qu'il faut que la société vive ; si la société ne peut trouver des gages de vie dans votre conception économique c'est que la conception est fautive et c'est qu'il faut l'abandonner.

Le socialisme résout les conflits

d'intérêts que votre optimisme empirique ne peut résoudre : par amour de l'institution de la propriété individuelle vous jetez les classes à l'assaut les unes des autres ; nous supprimons l'effet en supprimant la cause ; l'appropriation collective fait une réalité du mot ironique que la Révolution bourgeoise mit au fronton des édifices : la Fraternité règle le monde à la place de la Propriété. Il n'y a plus de classes et plus de conflits de classes. Nous supprimons la grève sans porter atteinte au droit primordial de vie qui appartient à la Société.

Et pour répondre à M. Jaurès, M. Clémenceau, aurait pu, s'il l'avait voulu, opposer à la doctrine collectiviste, la vieille doctrine individualiste et révolutionnaire, modifiée profondément par les inspirations nouvelles qui font très large la part de l'Etat dans les interventions économiques et sociales ; il aurait pu établir combien peu l'Etat reste neutre entre patrons et ouvriers et rappeler toutes les lois qui établissent en faveur du « quatrième état » une situation législative d'exception.

Et de même que l'Etat peut et doit se tourner vers l'ouvrier pour le protéger contre l'abus par le capitalisme de la liberté économique, de même il doit prémunir le capital, aux heures graves, contre les menaces injustes du travailleur.

Sans doute l'intervention de l'Etat ne peut se régler d'une manière géométrique ; sans doute sa fonction de protection et d'arbitrage social, ne peut intervenir avec la régularité pesante d'un régulateur de machine ; mais à travers nos tâtonnements d'expériences et nos approches de justice, sans verbalisme doctrinal, et sans rigidité dogmatique, nous nous acheminons péniblement non point vers la complexité et illusoire formule de justice, mais vers les successives améliorations de détail. Ces améliorations, il appartient à l'Etat de les réaliser, et il est parfaitement dans la logique de son rôle, et dans la logique de notre méthode expérimentale, que l'Etat, soit pour arrêter les catastrophes sociales, intervienne ou contre le capital, ou contre certains travailleurs révoltés.

Cette manière tout en nuances et tout en timidités, d'envisager le problème social n'a pas l'avantage de posséder de prestigieux agréments dialectiques ; mais elle est marquée, comme l'a dit malicieusement M. Clémenceau, au coin du bon sens et de la raison. Ceux qui raisonnent le plus en matière sociale ne sont pas ceux qui ont le plus raison.

Et la conclusion de ce débat suffisamment clair, quoique volontairement indéterminée, sera que l'Etat n'interviendra dans les grèves que chaque fois qu'il apparaîtra au bon sens de tous que les intérêts primordiaux de la société sont menacés par les revendications ouvrières, de même, d'ailleurs, qu'il n'interviendra dans les contrats entre employeurs et employés que lorsque ces contrats seront imposés par les employeurs au mépris de la justice et de la solidarité sociale, dont les exigences il est vrai, sont de jour en jour plus précises, plus étendues, et plus impératives.

MATHOS.

## Chambre des Députés

Séance du 12 mars 1907

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Dès que la séance est ouverte, le président, M. Brisson, prononce l'allocution suivante devant une cinquantaine de députés.

La Chambre connaît la triste nouvelle de la mort de M. Jean Casimir Périer.

Grandement honoré au début de sa vie par sa belle conduite dans les combats sous les murs de Paris, et, à la fin de sa vie, par des œuvres utiles et fécondes auxquelles il s'était consacré,

M. Jean Casimir-Périer avait été élevé par l'Assemblée nationale à la présidence de la République. La Chambre l'avait élu pour son président. Je pense qu'elle voudra lever la séance en signe de deuil (Assentiment).

M. Guyot-Dessaigne, ministre de la justice. — Le gouvernement s'associe à l'hommage rendu par M. le président de la Chambre à M. Jean Casimir-Périer. (Très bien).

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 12 mars 1907

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le président M. Antonin Dubost, prononce les paroles suivantes :

Mes chers collègues,

Nous venons d'apprendre la mort de M. Casimir Périer, ancien président de la République.

Le Sénat voudra s'associer à l'émotion douloureuse produite par la disparition prématurée d'un homme qui a joué un grand rôle dans notre histoire politique et qui continuait à mettre de la manière la plus noble au service du pays, les plus hautes qualités d'honneur de courage et d'intelligence.

Qu'il soit permis à votre président d'exprimer, en même temps, la douleur d'une amitié personnelle détruite, mais qui lui donne le droit de témoigner que nul ne fut plus digne de la France, de la République et de la démocratie.

Je propose au Sénat de lever la séance en signe de deuil.

Et la séance est levée.

## EN RUSSIE

Le respect s'en va

Les journaux reproduisent un télégramme adressé à l'organisation du peuple russe, à Kishineff, par M. Krushevan, chef des antisémites du pays. M. Krushevan qualifie la Douma de horde présidée par un individu ayant comme tête un melon obéissant à tous les coups de pouce des juifs.

M. Krushevan fait appel à tous les vrais russes pour défendre leurs droits attaqués par les parasites, au cas où son élection et celle des autres membres du parti seraient annulées.

L'attentat quotidien

Le colonel Kumpadze, commandant des troupes du district, se trouvait, en voiture, lorsqu'un individu lui jeta une bombe et se suicida d'un coup de revolver. Le colonel fut légèrement blessé, mais son aide-de-camp et son cocher le furent grièvement.

La Douma

L'Agence Havas a reçu la dépêche suivante :

« Pétersbourg, 12 mars.

Les bruits répandus à l'étranger au sujet d'une dissolution de la Douma sont de pure invention. »

Grèves et bombes à Moscou

Aucun tramway n'a pu circuler. Les ouvriers de l'usine à gaz menacent de se mettre en grève si les grévistes serruriers des tramways n'obtiennent pas satisfaction. Une agitation dans le même but se produit parmi les ouvriers de l'adduction des eaux, mais elle est sans succès. Toutefois, les ouvriers des abattoirs manifestent quelque surexcitation.

## TCHENG-KI-TONG

Tcheng-Ki-Tong est mort. Seulement, dit *Le Cri de Paris*, cette fois, c'est pour de bon. Ce diable d'homme était mort si souvent, que personne, à la fin, ne voulait plus y croire.

Le général Tcheng-Ki-Tong ! Il fut le plus parisien des Chinois, le plus extraordinaire des diplomates. Il était célèbre sur le boulevard, et surtout sur la Butte, où il ne comptait que des amis. On se rappelle ses bons mots, ses traits de jolie satire et

la série de romans qu'il publia dans le *Temps*, et le procès amusant dont il fut le héros. Comme tels écrivains notoires, il avait fait écrire ses livres — mais il avait omis de les payer. Ce dont il excusa avec esprit. Il faisait tout avec esprit, même ses affaires de cœur : il épousa une Parisienne.

Mais Tcheng-Ki-Tong ne fut point qu'un Chinois d'opérette. Il joua comme diplomate, un grand rôle historique. Il créa la flotte chinoise.

C'est une page glorieuse : elle honore sa mémoire et la préserve d'un injuste oubli. Un jour le baron X, qui aimait beaucoup la Chine, parce qu'il aimait beaucoup Tcheng-Ki-Tong, s'en vint trouver le général et lui tint ce discours :

— Vous n'avez pas de flotte. C'est une honte ! J'en rougis pour votre pays. On pénètre dans votre pays comme dans du beurre. Il vous faut une flotte. Prenez-en l'initiative. C'est une affaire patriotique. Et c'est aussi — ce qui ne gêne rien — une bonne affaire. Je m'y connais.

Tcheng-Ki-Tong n'hésita pas. Il adressa, à Pékin, un éloquent, un long rapport. Il sut être persuasif. Il démontra non seulement le besoin, mais l'urgence, l'utilité immédiate d'une marine. Et fut écouté. La commande arriva. Et le baron partit pour Stettin, où, aussitôt dans les chantiers, les travaux commencèrent. Ce fut vite fait. Un envoyé du gouvernement chinois vint officiellement, examiner l'escadre et en prendre livraison. Le baron l'accompagnait.

A la vue des navires, le Chinois éclata de rire.

— Vous vous fiez du monde, dit-il au baron. Vous appelez ça une flotte, ces vieilles carcasses retapées ? Je refuse tout net et m'en retourne en Chine.

— Voyons, voyons, fit le baron très ennuyé. Vous ne voudriez pas cependant.

— Je veux un million, interrompit le Chinois, c'est-à-dire le tiers de la commission. Nous serons trois à la partager, voilà tout. Autrement, rien de fait.

Il fallut bien en passer par là. Le commissaire eut son million et la flotte. (Cette flotte, lors de la guerre sino-japonaise, coula, on s'en souvient dès la première rencontre dans l'espace d'un clin d'œil.)

Le baron, de retour à Paris, s'en fut, penaud, trouver Tcheng-Ki-Tong.

— Ah ! la canaille, le voleur ! s'écria le diplomate hors de lui. Friponille, escroc, bandit !

Puis, avec un grand coup sur la table :

— Ils sont tous les mêmes, les chinois !

Et il ajouta méprisant :

— Sale pays !

## On a trouvé le poids de l'âme !

Cinq respectables médecins du Massachusetts, après six ans d'expériences, croient non-seulement pouvoir démontrer l'existence de l'âme, mais encore avoir trouvé l'âme elle-même ! Les spiritualistes en seront probablement quelque peu contrits, et leur philosophie en sera bouleversée.

D'après les cinq médecins, l'âme est composée d'une substance matérielle. Quelle est cette substance ? On ne le dit pas encore, mais nous savons déjà que l'âme pèse de 14 grammes 175 milligrammes (pour de la précision, c'est de la précision) à 28 grammes 350 milligrammes. Les docteurs ont déterminé le poids de l'âme en pesant les corps de leurs clients des deux sexes immédiatement avant et après la mort, au moyen de balances très sensibles. Déduction faite des excréments, des sécrétions, etc., les médecins ont toujours constaté une différence de poids entre le mort et le mourant ; cette différence serait le poids de l'âme ! Il paraît que, en général, l'âme abandonne instan-

tanément l'abri nauséabond de notre corps.

Une fois, cependant, les expérimentateurs constatèrent une certaine lenteur dans cette séparation posthume, mais ils font remarquer qu'il s'agissait d'un homme d'unecorpu-lence assez forte et d'un tempérament paresseux.

Le docteur Duncan Mac Dougall, qui est le directeur de ces bizarres expériences, est très ennuyé de la publicité donnée prématurément, par suite d'une indiscretion, à ces travaux, mais lui et ses collègues sont tellement convaincus, qu'ils sont prêts à supporter même les railleries des incrédules.

## INFORMATIONS

L'impôt sur le revenu

M. Camille Pelletan, président de la commission de législation fiscale chargée de l'examen du projet d'impôt sur le revenu, vient de donner sa démission de ces fonctions, à la suite du vote par la commission d'une motion de M. Dumont tendant à maintenir les patentes pour les bénéfices industriels et commerciaux. M. Pelletan, comme d'ailleurs MM. Jaurès et Mavy, de mandat que ces bénéfices fussent calculés et frappés au moyen de la déclaration.

M. Pelletan, sur les instances de ses amis qui lui ont fait observer que la commission n'était pas en nombre, est revenu provisoirement sur sa détermination. La commission se réunira de nouveau demain.

Le repos hebdomadaire

La délégation des gauches s'est réunie mardi, pour procéder à un nouvel échange de vues sur l'ordre du jour à proposer à la Chambre comme sanction au débat actuellement en cours de discussion et relatif à l'application de la loi du repos hebdomadaire.

M. Sarrien, président de la délégation, a tout d'abord rendu compte de l'entrevue qu'il a eue avec M. Viviani. Le ministre du travail lui a fait connaître la décision prise par le Cabinet de n'accepter qu'un ordre du jour laissant au gouvernement le choix de l'heure et des modifications susceptibles d'être apportées à la loi.

Les représentants du groupe socialiste parlementaire à la délégation, MM. Gérault-Richard, Zévaès et Gabriel Baron, ont alors demandé que l'ordre du jour de M. Delcassé, précédemment accepté, fût modifié dans le sens indiqué par M. Viviani.

On se rappelle que l'ordre du jour de M. Delcassé, dit en substance : « Que le gouvernement devra prendre l'initiative des modifications dont l'expérience a « révélé » la nécessité. » Les délégués du groupe socialiste parlementaire ont proposé de substituer aux mots « a révélé », les mots « aura révélé ». Ils ont fait valoir que l'expérience de la loi n'est pas suffisamment complète, et que, comme le demande le gouvernement, il y a lieu de la poursuivre et de laisser au Cabinet le choix de l'heure où il jugera opportun de proposer des modifications à la loi.

Une discussion s'est alors engagée : MM. Lauraine, Puech, Joseph Reinach, Delcassé, ont exprimé l'avis que l'expérience était suffisamment concluante et que le moment était venu d'améliorer la loi.

Au moment où la délégation allait être appelée à émettre un vote, MM. Gérault-Richard, Zévaès, Gabriel Baron, appuyés par MM. Maurice Bertheaux, Ferdinand David et Reinach ont demandé que M. Viviani fût entendu.

Cette motion a été adoptée par 13 voix contre 11.

Le statut des fonctionnaires

Dans l'exposé des motifs du projet de loi relatif aux associations des fonctionnaires déposé à la Chambre,

le gouvernement spécifie ainsi la portée de cette réforme :

« Résolu à donner aux fonctionnaires les droits qui appartiennent à tous les citoyens, il ne se réserve d'en contrôler l'usage que pour empêcher qu'ils puissent servir à compromettre la marche des services publics ; s'il soumet les associations à la formalité de la déclaration, par contre, il leur laisse la faculté de se concerter et de s'affilier entre elles pour la protection de leurs intérêts communs.

Par contre le gouvernement estime que les fautes contre la discipline et les agitations qui seraient tentées à les fonctionnaires en vue d'entraver la marche des services de l'Etat deviendraient sans excuse.

En conséquence, l'article 6 du projet de loi punit d'un emprisonnement de six jours à six mois tout fonctionnaire qui aurait provoqué ses camarades à refuser simultanément leurs services ; si la tentative a été suivie d'effet, la peine pourra être portée à un an. »

La Catastrophe du « Iéna »

Une épouvantable catastrophe vient de se produire à bord du cuirassé *Iéna* à Toulon. Une explosion de torpilles à air comprimé a fait sauter les approvisionnements de poudre du cuirassé. Il y a de nombreux morts et blessés. L'*Iéna* qui porte le pavillon du contre-amiral Manceron et qui est commandé par le capitaine Adigard, se trouvait à l'arsenal dans le premier bassin de la darse de Misiessy où il subissait une visite de ses machines.

C'est dans les soutes des canons de 805 arrière, que l'explosion a pris et le bateau a sauté par l'arrière.

Le bruit fut formidable et Toulon en fut ébranlé ; les vitres des maisons et les devantures des magasins volèrent en éclats.

A chaque explosion, des débris étaient projetés jusqu'à une distance de plus de 500 mètres.

C'étaient des débris humains : le spectacle était terrifiant.

Les secours furent organisés, mais il y a 125 morts sur 630 hommes d'équipage.

Le cuirassé d'escadre *Iéna* a été lancé en 1898. Ses caractéristiques sont : longueur, 124 mètres ; largeur, 20 m. 8 ; tirant d'eau 8 m. 40 ; déplacement 12.052 tonnes ; force de la machine, 16.500 chevaux ; vitesse, 18 nœuds. Son équipage normal est de 630 hommes : il possède 4 canons de 305 ; 8 de 164, 8 de 160, 2 de 65, 20 de 47, 14 de 37, et 4 tubes lance-torpilles.

« L'explosion, dit-on, est certainement due à la conflagration des poudres chimiques causée par l'échauffement. Ce terrible accident est toujours possible lorsque la soute aux poudres atteint une température d'environ 30 à 35 degrés. A ce moment, il se dégage des gaz, notamment de l'éther, qui sont très facilement explosibles. C'est de cette façon qu'ont été détruits le cuirassé américain « Maine » en rade de la Havane, avant la guerre hispano-américaine, et le « Pétropavlosk » en rade de Port-Arthur, le 10 août 1904.

Une interpellation de M. Monis

M. Monis vient de télégraphier au ministre de la marine, pour l'informer de son intention de l'interpeller sur la catastrophe de l'*Iéna*. Le sénateur de la Gironde compte faire remarquer que le désastre de Toulon est d'autant plus grave qu'il couronne une longue série d'accidents dont le renouvellement aurait dû déterminer le gouvernement à prendre toutes les mesures utiles.

## Petites Nouvelles

On annonce la mort de M. Baduel, ancien sénateur du Cantal.

— Un bateau à bord duquel se trouvaient 22 ouvriers grecs, a chaviré en traversant le Sacramento, à Pitt. Les 22 ouvriers ont été noyés.

— Les journaux anglais assurent que l'amiral anglais serait en possession d'un appareil secret, grâce auquel on pourrait assurer aux canons de marine une précision de tir absolue.

— Un milliardaire américain, M. Frédéric Weyerhauser qui passe pour bien plus riche que Rockefeller, a disparu mystérieusement dans la Californie méridionale.

— Mercredi est venue devant la cour d'assises de l'Orne l'affaire du vicomte et de la vicomtesse Paillard de Chenay, accusés d'avoir tué leur dernier-né. Le vicomte de Chenay a été condamné à mort, et sa femme aux travaux forcés à perpétuité.

## CHRONIQUE LOCALE

### Couchage des troupes

M. le général Picquart, ministre de la guerre, adresse au Président de la République un rapport sur le couchage des troupes :

La loi du 16 février 1907, concernant l'organisation du service du couchage et de l'ameublement dans l'armée métropolitaine, a posé le principe de la gestion de ce service par les corps de troupes, en laissant au ministre de la guerre toute latitude pour régler les détails de ce fonctionnement. Mais, au cours des débats qui ont abouti au vote de la loi, le Parlement a nettement manifesté le désir de voir adopter certaines dispositions répondant à des préoccupations d'ordres divers.

La première de ces préoccupations avait trait à la situation, jugée digne d'intérêt, des préposés et ouvriers que la cessation des entreprises des lits militaires allait priver de leur emploi. A cet égard, j'ai indiqué au Parlement les mesures qui seraient prises pour faciliter l'accès des entreprises d'entretien du matériel aux employés et ouvriers des lits militaires constitués en sociétés coopératives ouvrières.

D'autre part, la crainte avait été formulée de voir détourner de l'instruction militaire des officiers absorbés par un surcroît de besogne administrative et des hommes de troupe employés à des manutentions diverses. J'ai annoncé formellement ma résolution d'éviter un semblable inconvénient en n'imposant aux corps de troupes aucune manutention nouvelle, et donnant à l'intendance tous pouvoirs lui permettant d'exercer une surveillance continue en vue de la conservation d'un matériel de nature particulièrement délicate dont l'acquisition aurait nécessité le sacrifice d'une somme importante.

Enfin, il m'a paru indispensable de comprendre dans la réglementation du nouveau service du couchage et de l'ameublement certaines dispositions qui ont leur place tout indiquée, mais qui, jusqu'à présent, en raison du caractère tout spécial du service des lits militaires, n'avaient pu être insérées que dans des règlements concernant d'autres services, tels que le casernement ou l'habillement.

Le ministre de la guerre,  
G. PICQUART.

### MOTS DE LA FIN

— Combien ces mandarines, madame ?  
— Je vous en donnerai six pour cinq sous, mon petit ami.

— Ah ! six pour cinq sous, ça fait alors cinq pour quatre sous, trois pour deux sous, deux pour un sou et une pour rien, Je n'en prends qu'une... Au revoir, madame !

## CAHORS

### Marche régimentaire

Nous lisons dans le *Télégramme* :

Samedi matin, à 10 h. 3/4, un bataillon du 7<sup>e</sup> de ligne, se rendant à Haute-serre pour exécuter une marche-manœuvre, descendait le boulevard Gambetta sous une pluie battante, aux sons d'une marche entraînant.

Beaucoup de curieux qui mirent le nez à la fenêtre pour admirer la fière allure de nos vaillants petits soldats, ne purent s'empêcher de délier la langue et dire que c'était vraiment inhumain que de mettre en route les hommes par un temps pareil.

Que voulez-vous, l'autorité supérieure parle et il faut obéir, malgré la crise d'épidémie qui moissonne les habitants de Cahors.

C'est ce qu'ont compris les hommes des deux autres bataillons du 7<sup>e</sup> puis qu'ils ont suivi la route qui leur était tracée ce jour-là.

Dans un de nos derniers numéros, nous nous sommes élevé contre cet entraînement forcé auquel depuis quelques semaines on soumet les hommes. Nous admettons bien que ceux-ci ne peuvent, toute la journée, rester assis sur un banc et écouter les divers cours de théorie militaire, mais il semble qu'on pourrait leur éviter des fatigues inutiles autant que désastreuses pour la santé.

Ainsi que le dit notre confrère du *« Télégramme »* c'est sous une pluie battante que samedi les 3 bataillons ont quitté et regagné la caserne.

Il est facile de concevoir dans quel état ils se trouvaient.

La population cadurcienne s'est émue de ce régime imposé aux troupes de la garnison.

Elle a raison. Car la patrie, que diable, ne serait pas plus en péril qu'elle ne l'est parce qu'une fois, quand le temps est mauvais, les marches, contre-marches, terrains variés, tirs, etc., etc., seraient ajournés.

Au contraire, la patrie y gagnerait à ménager la santé, les forces des soldats qu'elle pourrait bien trouver, quand elle en aura besoin, diminués, affaiblis.

Au surplus, le budget ne s'en porterait pas plus mal, si les frais d'hôpital ou d'infirmerie étaient moins élevés.

Il nous importe peu de savoir quel est le chef qui ordonne l'exécution intégrale et à jour fixe de ces exercices, mais franchement nous croyons que si celui-là était obligé de les exécuter en troubaie, par ces temps-ci, il la trouverait plus que mauvaise, comme l'on dit à la chambrée.

L'entraînement est chose excellente, mais ainsi que de toutes les choses excellentes, il ne faut pas en abuser, sans quoi, on arrive à provoquer des effets contraires à ceux que l'on obtient par un entraînement rationnel.

C'est pourquoi, il est des exercices comme celui de samedi qui paraissent pouvoir être ajournés sans qu'il y ait préjudice pour la défense nationale ; il suffit d'un peu d'initiative ou de bonne volonté.

LOUIS BONNET.

### Votes de nos députés

Sur l'ordre du jour de MM. Grest et Drelon, à la suite de l'interpellation de M. Jaurès sur la grève des électriciens — ordre du jour de confiance dans le gouvernement — les votes de nos députés ont été :

Pour : MM. Bécays, Malvy et Munin-Bourdin.

### Collège de jeunes filles

Nous apprenons avec plaisir que Mme Maury (née Delcros) premier prix de musique du Conservatoire de Toulouse, vient d'être nommée professeur de musique au Collège de jeunes filles, en remplacement de Mme Combes décédée.

Toutes nos félicitations.

### Beaux-Arts

Notre compatriote M. L.-A. Despeyroux, ancien élève du Lycée Gambetta vient d'être admis au Salon de l'Ecole française.

Nos félicitations au jeune artiste et à son ancien professeur M. Roubaud.

### Récompense

Sur la proposition de M. Berty, commissaire de police à Cahors, M. le préfet du Lot vient de prendre un arrêté accordant une gratification de 25 francs à l'agent de police Mayzen, pour avoir arrêté un malfaiteur qui s'était introduit pendant la nuit dans le bureau de tabac tenu, rue de l'Hôtel-de-Ville, par Mlle Molinier. Nos félicitations à cet agent.

### Nécrologie

Un deuil cruel vient de frapper notre ami M. Molinié, commis des postes à Cahors : son beau-père est décédé mercredi à Bordeaux.

Dans cette douloureuse circonstance, nous prions Mme et M. Molinié d'agréer nos vives condoléances.

### MAIRIE DE CAHORS

#### Changement de Foire

Le Maire a l'honneur d'informer le public que le 1<sup>er</sup> Avril étant jour férié légal, la foire qui devait se tenir ce jour-là, se tiendra le SAMEDI 30 MARS, veille de Pâques.

Le Maire,  
D<sup>r</sup> DARQUIER.

#### Syndicat agricole du Lot

Le Syndicat agricole du Lot, se réunira samedi 16 mars 1907, à deux heures du soir, au Conservatoire de la Société agricole du Lot, rue du Lycée.

#### Ordre du jour

Vœux à émettre au sujet des retraites ouvrières.

#### Chasse aux oiseaux

M. Mougout, ancien ministre de l'agriculture, avait donné diverses instructions ayant pour but d'assurer la protection des oiseaux du genre téttras. Par une circulaire en date du 10 mars, M. Ruau a fait connaître à M. le préfet du Lot, ainsi qu'à tous les préfets de France, que ces instructions étaient modifiées en raison de ce que, à cause de la similitude des espèces, elles empêchaient l'introduction en France d'un gibier délicat, la grouse d'Ecosse.

MM. les préfets sont donc avisés qu'il y aura lieu désormais de faire figurer dans les arrêtés de la police sur la chasse cette sorte d'oiseau, qui n'a pas d'équivalent dans la faune française.

Au même titre que la gelinotte russe, la grouse d'Ecosse pourra donc compter parmi les gibiers de provenance étrangère dont l'importation, la vente et l'achat, ainsi que le colportage, sont autorisés en tout temps.

Des instructions vont être tout de suite données aux services intéressés pour assurer immédiatement, sur toute la surface du territoire français la libre circulation des grous d'Ecosse.

Avis donc aux hôteliers et aux gourmets.

### Accident

M. Alcide Niori, voyageur de commerce d'une maison de Lyon, partait en motocyclette sur la route de Montauban, lundi, vers quatre heures du soir, lorsque, à deux kilomètres environ de Cahors, il atteignit une voiture à laquelle était attelé un cheval peureux. Le conducteur de l'animal se retourna du côté du voyageur : sans doute pour lui faire signe d'arrêter son moteur.

Mais la vitesse de M. Niori était telle qu'il n'eut pas le temps de s'arrêter. Aussi au moment où il atteignit la hauteur de la voiture, le cheval s'affola et s'emporta de toute sa vitesse. Un double accident se produisit alors. M. Niori, qui avait perdu quelque peu son sang-froid, précipita d'un faux coup le guidon sa machine contre un tertre où il demeura un moment étourdi, blessé à la tête, à la jambe droite et aux mains. Quant à la voiture, traînée par le cheval emballé, elle se renversa à quelques centaines de mètres plus loin après avoir heurté un tas de gravier. Le conducteur se releva sans blessures, à peine égratigné. Mais le cheval était couronné et un brancard de la voiture brisé.

### Contributions indirectes

Jeudi, dans les salles de l'Hôtel de Ville ont eu lieu les épreuves de concours pour le surintendant des contributions indirectes.

18 candidats ont pris part aux épreuves écrites.

### Démographie

Durant le mois de février 1907, le mouvement de la population de Cahors a été le suivant :

Naissances : 18 dont 12 garçons et 6 filles.

Mariages : 6.  
Décès : 39 soit 21 hommes et 18 femmes dont l'âge était : de 1 jour à 10 ans : 2 ; de 11 à 20 ans : 1 ; de 21 à 30 ans : 3 ; de 31 à 40 ans : 1 ; de 41 à 50 ans : 2 ; de 51 à 60 ans : 6 ; de 61 à 70 ans : 4 ; de 71 à 80 ans : 10 ; de 81 à 90 ans : 9 ; au-dessus de 91 ans : 1.

### REMERCIEMENTS

Le D<sup>r</sup> et Madame Pierre DARQUIER, M. V. PUEL, profondément touchés de toutes les marques de sympathie qui leur ont été prodiguées dans leur deuil récent, remercient de tout cœur les personnes qui ont bien voulu, en cette douloureuse circonstance, s'associer à leur peine.

Les familles RESSIGUIER, MIQUEL et SERS, remercient très sincèrement toutes les personnes qui ont bien voulu leur donner un témoignage de sympathie à l'occasion du décès de Madame veuve Louis RESSIGUIER.

## Nos DÉPÊCHES

### Télégrammes reçus hier :

Paris 13 mars 1 h. 31 s.

### Pas de séance vendredi

Les ministres devant assister vendredi à Pont-sur-Seine aux obsèques de Casimir-Périer, la Chambre et le Sénat ne siègeront pas vendredi. La suite de la discussion relative au repos hebdomadaire sera renvoyée au samedi.

— Attendez ! s'écria le gentilhomme.

Il fit signe à la Bougival de s'asseoir et il griffonna ce peu de mots :

« Ma chère Ursule, votre lettre me brise le cœur en ce que vous vous êtes fait inutilement beaucoup de mal, et que pour la première fois, nos cœurs ont cessé de s'entendre. Si vous n'êtes pas ma femme, c'est que je ne puis me marier sans le consentement de ma mère. Enfin, huit mille livres de rente dans un joli cottage sur les bords du Loing, n'est-ce pas une fortune ? Nous avons calculé qu'avec la Bougival nous économiserions cinq mille francs par an ! Vous m'avez permis un soir, dans le jardin de votre oncle, de vous regarder comme ma fiancée, et vous ne pouvez briser à vous seule les liens qui nous sont communs... Ai-je donc besoin de vous dire qu'hier, j'ai nettement déclaré à M. du Rouvre que si j'étais libre, je ne voudrais pas recevoir ma fortune d'une jeune personne qui me serait inconnue ? Ma mère ne veut plus vous voir, je perds le bonheur de nos soirées, mais ne me retranchez pas le moment pendant lequel je vous parle à votre fenêtre... A ce soir. Rien ne peut nous séparer. »

— Allez, ma vieille. Elle ne doit pas être inquiète un moment de trop.

### La catastrophe du « Iéna »

Le ministre de la marine donne officiellement le nombre des morts dans la catastrophe de l'« Iéna » ; il y aurait 125 morts sur 630 hommes d'équipage : sur 441 soignés à l'hôpital, 407 sont indemnes.

M. Thomson accompagné de son chef de cabinet et du vice-amiral Aubert, est arrivé à Toulon à 8 heures du matin.

### Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 12 mars, 12 h. 14 s.

### Les victimes du « Iéna »

Les obsèques des victimes de l'« Iéna » auront lieu à Toulon samedi à 10 heures.

MM. Fallières, Président de la République, Clemenceau, Président du Conseil, Picquart, Ministre de la Guerre, assisteront aux obsèques : ils partiront demain soir.

Les cadavres des marins étaient à midi à l'hôpital.

L'état des blessés est satisfaisant ; néanmoins l'état de deux paraît très grave.

AGENCE FOURNIER.

### Arrondissement de Cahors

#### Espère

La Vérité. — La question que nous avons posée à M. le Maire a dû l'embarasser puisqu'il n'a rien trouvé à y répondre. Nous lui avons cependant accordé un délai de 3 semaines ! La vérité a enfin éclaté. Elle est venue le soulever en face, et de son geste élargi, elle a même atteint ses collaborateurs, trop dociles, qui ont tenté en vain, de voler à son secours et que nous avions pris — on n'est jamais trahi que par les siens — jusqu'à ce jour pour des amis, au moins pour des défenseurs. Comme M. le Maire, ils ont enfin résolu de se démasquer et de montrer qu'ils représentent bien le parti de l'éteignoir. On s'en rappellera.

M. Vincent, le seul conseiller municipal qui ait bien voulu se faire l'écho de notre protestation, s'est vu accusé de ne pas savoir ce qu'il disait ! Les accusateurs n'ont pas tardé à être confondus. On leur a mis sous les yeux les preuves indéniables que M. Vincent avait raison de critiquer l'administration occulte de M. le Maire, n'en déplaise à son adjoint. Nous le remercions bien vivement de l'intérêt qu'il nous porte et nous le félicitons pour son courage car il s'est trouvé seul, contre six !

Grâce à lui enfin, grâce à son énergie nous savons maintenant :

1<sup>o</sup> que c'est M. le Maire tout seul qui a dressé la liste des prétendus indigents qui ont profité de la Caisse des écoles.

2<sup>o</sup> que sur 24 fr. 15 qui ont été payés pour eux figure la somme de 10 fr. 70 — c'est-à-dire presque la moitié — pour le compte d'un élève dont les parents n'ont aucun titre à l'indigence.

3<sup>o</sup> que cela dure depuis plusieurs années. Et dire qu'on refuse de payer pour les filles réellement indigentes ! N'est-ce pas que voilà une administration vraiment consciencieuse et démocratique, qu'elle mérite d'être citée comme exemple ?

En souvenir de ce règne si heureux de justice et de franchise, nous proposons d'élever sur la plus belle place de la commune un grand monument commémoratif aux frais de la Caisse des écoles. Que les sculpteurs se le disent !

Les indigents intéressés,

Membres du Comité républicain radical.

### Castelnau-Montrattier

Comité républicain radical-socialiste. — Dimanche dernier a eu lieu la réunion générale du Comité.

Le bureau pour 1907 est constitué de la manière suivante :

Président d'honneur : M. Mazelié, maire.

Président : M. Tulle, négociant.

Vice-Présidents : MM. Delbosq et Gignire Elie.

Secrétaire : M. Sillion.

Secrétaire-adjoint : M. Tailhade Adolphe.

Trésorier : M. Godard.

Trésorier-adjoint : M. Reygasse.

Le nouveau président assure le comité que son dévouement ne lui fera jamais défaut et engage les citoyens à se grouper en masse compacte pour être prêts pour les luttes futures.

Avant de se séparer, les membres présents votent l'adresse suivante à M. Chapron, Préfet du Lot :

« Les membres du Comité radical-socialiste de Castelnau-Montrattier, réunis en Assemblée générale, adressent à M. Chapron, Préfet du Lot, l'expression de la satisfaction que leur a causée son arrivée dans le département. Ils comptent sur son énergie pour déjouer les intrigues par lesquelles les ennemis de la République ont pu faire croire qu'ils ont encore quelque crédit auprès des pouvoirs publics. Pour le Comité.

Le Président. »

Théâtre Diavola. — Nous apprenons que la troupe dramatique Diavola nous donnera jeudi 14 mars prochain, pour ses débuts.

« Le Médecin des Pauvres », drame en 5 actes d'Adolphe d'Ennery, on terminera par « La Corde Sensible » opérette en 1 acte.

On nous fait espérer un beau succès.

### Luzech

Accident. — Un accident qui aurait pu avoir les plus funestes conséquences, s'est produit lundi soir vers deux heures et demie. Le nommé Combes dit Oueilles se rendait en voiture à une propriété voisine, et malgré les affiches indiquant que le cylindre à vapeur exécutait un rechargement sur cette route, le conducteur ne modéra pas l'allure de l'attelage. Arrivé au tournant du pont suspendu il se trouva en face du cylindre ; le cheval pris de peur s'emballa et, entraînant la voiture devant la bascule il la fit chavirer. Le cocher put néanmoins se relever sain et sauf, ne portant aucune contusion ; la voiture a eu un brancard cassé. Les nombreux témoins de cette scène, accourus à son secours ont été agréablement surpris de voir que M. Combes en était quitte pour la peur.

Encore une fois on ne saurait trop recommander aux phaétons de prendre toutes les précautions voulues pour que de pareils faits ne se reproduisent plus.

Vandalisme. — Les nombreux élèves de l'école primaire supérieure de Luzech ont toujours été portés vers les sports et leur dévoué directeur fait son possible pour les encourager. Depuis quelques temps, un sautoir très bien aménagé avait été construit dans la cour de l'école. Au retour de la promenade habituelle du dimanche, les élèves avaient souvent remarqué qu'on s'était amusé au sautoir, ils n'avaient jamais rien dit.

Où, dimanche dernier, ils eurent la désagréable surprise de trouver le sautoir démolé, le sable était à moitié sorti et mélangé à la terre, le fil de fer enlevé et emporté, les outils en morceaux. C'était une dizaine de jeunes gens qui ayant escaladé le mur d'enceinte, s'étaient livrés à ce nouveau genre de sport.

Nous ne saurions trop protester et nous indignons en présence de pareils actes accomplis par des jeunes gens de 16 à 20 ans, anciens élèves qui ne pro-

dundance, lui confier le terrible secret de sa peur. Le plaisir ineffable de revoir Savinien après l'avoir cru perdu, portait seul lui faire oublier le froid mortel qui venait de la saisir. Pour tout le monde, attendre un malheur indéfini constitue un horrible supplice. La souffrance prend alors les proportions de l'inconnu, qui certes, est l'infini de l'âme. Mais, pour Ursule, ce fut la plus grande douleur. Elle éprouvait en elle-même d'affreux sursauts au moindre bruit, elle se défiait du silence, elle soupçonnait ses murailles de complicité. Enfin son heureux sommeil fut troublé. Goupil sans rien savoir de cette constitution, délicatement comme celle d'une fleur, avait trouvé par l'instinct du méchant, le poison qui devait la fétrir, la tuer. Cependant la journée du lendemain se passa sans surprise. Ursule joua du piano fort tard ; elle se coucha presque rassurée et accablée de sommeil. A minuit, elle fut réveillée par un concert composé d'une clarinette, d'un hautbois d'une flûte, d'un cornet à piston, d'un trombone, d'un basson, d'un flageolet et d'un triangle. Tous les voisins étaient aux fenêtres. La pauvre enfant déjà saisie en voyant du monde dans la rue, reçut un coup terrible au cœur en entendant une voix d'homme enrouée, ignoble, qui cria : Pour la belle Ursule Mirouët de la part de son amant.

(A suivre)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 50

## URSULE MIROUËT

Par H. DE BALZAC

### DEUXIÈME PARTIE

#### LA SUCCESSION DE MINORET

— Elle est farouche, dit Minoret au curé.

— Mademoiselle Mirouët a raison de ne pas causer sur le pas de sa porte avec des hommes ; elle est trop jeune...

— Oh ! fit Goupil, vous devez savoir qu'elle ne manque pas d'amoureux.

Le curé s'était hâté de saluer, et se dirigeait à pas précipités vers la rue des Bourgeois.

— Eh bien, dit le premier clerc à Minoret, ça chauffe ! Elle est déjà pâle comme une morte ; mais, avant quinze jours, elle aura quitté la ville. Vous verrez.

— Il vaut mieux vous avoir pour ami que pour ennemi, s'écria Minoret, effrayé par l'atroce sourire qui donnait au visage de Goupil l'expression diabolique prêtée par Joseph Bridau au Méphistophèles de Goethe.

— Je le crois bien, répondit Goupil. Si elle ne m'épouse pas, je la ferai cre-

ver de chagrin.

— Fais-le, petit, et je te donne les fonds pour être notaire à Paris. Tu pourras alors épouser une femme riche...

— Pauvre fille ! Que vous a-t-elle donc fait ? demanda le clerc surpris.

— Elle m'embête ! dit grossièrement Minoret.

— Attendez à lundi, et vous verrez alors comment je la scierai, reprit Goupil en étudiant la physionomie de l'ancien maître de poste.

Le lendemain, la vieille Bougival alla chez Savinien et dit en lui tendant une lettre :

— Je ne sais pas ce que vous écrit la chère enfant, mais elle est ce matin comme une morte.

Qui, par cette lettre écrite à Savinien, n'imaginait pas les souffrances qu'elle avait assailli Ursule pendant la nuit ?

« Mon cher Savinien, votre mère veut vous marier à mademoiselle du Rouvre, m'a-t-on dit, et peut-être a-t-elle raison. Vous vous trouvez entre une vie presque misérable et une vie opulente, entre la fiancée de votre cœur et une femme selon le monde, entre obéir à votre mère et votre choix ; car je crois encore que vous m'avez choisie. Savinien, si vous avez une détermination à prendre, je veux qu'elle soit prise en toute liberté ; je vous rends la parole que vous aviez donnée à vous-même, et non

a moi, dans un moment qui ne s'effacera jamais de ma mémoire, et qui fut, comme tous les jours qui se sont succédés depuis, d'une pureté, d'une douceur angéliques. Ce souvenir suffit à toute ma vie. Si vous persistez dans votre serment, désormais une noire et terrible idée troublerait mes félicités. Au milieu de nos privations, acceptées si gaie ment aujourd'hui, vous pourriez penser plus tard que, si vous eussiez observé les lois du monde, il en eût été bien autrement pour vous. Si vous étiez homme à exprimer cette pensée, elle serait pour moi l'arrêt d'une mort douloureuse ; et, si vous ne la disiez pas, je soupçonnerais les moindres nuages qui couvriraient votre front. Cher Savinien, je vous ai toujours préféré à tout sur cette terre. Je le pouvais, puisque mon parent, quoique jaloux, me disait : « Aime-le, ma fille ! vous serez bien certainement l'un » à l'autre un jour. » Quand je suis allé à Paris, je vous aimais sans espoir, et ce sentiment me contentait. Je ne sais si je puis y revenir, mais je le tenterai. Que sommes-nous, d'ailleurs, en ce moment ? Un frère et une sœur. Restons ainsi. Épousez cette heureuse fille, qui aura la joie de rendre à votre nom le lustre qu'il doit avoir, et que, selon votre mère si vous le diminuez, vous n'entendez jamais parler de moi. Le monde vous approuvera ; moi je ne vous blâmerai jamais, et je vous aimerai toujours. Adieu donc ! »

vent pas ainsi la mise à profit des bonnes leçons qu'ils ont reçues dans cette école.

#### Puy-l'Evêque

**Société chorale.** — MM. les membres de la Société chorale sont priés de vouloir bien assister à la grande réunion générale qui aura lieu vendredi soir 15 courant, à huit heures du soir à la mairie.

Cette réunion a pour but principal la préparation de la Société pour le concours de Figeac qui aura lieu cette année. Vu l'importance des décisions à prendre, tout le monde est prié d'être exact.

Tous les camarades qui voudraient faire partie de la Société sont priés de se présenter à cette réunion.

#### Saint-Géry

**Conseil municipal.** — Les membres du conseil municipal de Saint-Géry sont convoqués en réunion extraordinaire pour le dimanche 17 de ce mois, à neuf heures du matin, pour s'occuper de l'attribution des présbyteres de Saint-Géry, les Massériès et Bouyès-Bas.

Nous croyons savoir que d'ici à ce jour M. le maire verra les curés de ces diverses paroisses.

**Comité républicain radical.** — Le Comité républicain radical du canton de St-Géry se réunira le lundi 18 courant, à la mairie du chef-lieu, aussitôt après les opérations du conseil de révision qui doivent avoir lieu ce jour-là.

#### Arrondissement de Figeac

##### Cajarc

**Postes et télégraphes.** — Mlle Maria Desplats, ancienne élève de l'école laïque de Cajarc, vient d'être reçue aux examens des postes et télégraphes.

Nous adressons à Mlle Desplats toutes nos félicitations.

**Foire.** — Par suite du temps incertain de la matinée et de la nuit, notre foire du 11 mars n'a pas eu son importance habituelle. Voici les cours pratiqués :

**Halle aux grains.** — Blé, de 10 à 20 francs l'hectolitre; avoine, de 9,50 à 10 francs; seigle, de 15 à 15,50; maïs, de 14,75 à 15 francs; grains de luzerne, de 11,50 à 12 francs; sainfoin, de 65 à 68 francs le quintal; trèfle, de 95 à 98 francs; haricots, de 38 à 40 francs; châtaignes, de 7 à 8 francs; châtaignes sèches, de 17 à 18 francs, le tout l'hectolitre; pommes de terre, de 8 à 8,50 les 80 litres.

**Volaille.** — Place du Pont. — Œufs, de 80 à 85 centimes la douzaine; poulets de grain, de 0,95 à 1 franc le demi-kilo; poules, de 80 à 85 centimes le demi-kilo; canards, de 75 à 80 centimes; pintades, de 90 à 95 centimes; lapins domestiques, de 35 à 40 centimes, le tout le demi-kilo; canards sauvages de 2,75 à 3 francs; poules d'eau, de 2,50 à 2,75.

**Place du Foireil.** — Marché assez calme, cours moyens; néanmoins quelques transactions. — Bœufs d'attelage, de 650 à 900 francs; bœufs de labour, de 500 à 600 francs; vaches, de 400 à 500 francs; bouvillons et génisses, de 180 à 350 francs; brebis, de 24 à 25 fr.; moutons et béliers, de 28 à 45 francs; chèvres, de 10 à 35 francs; porcelets assez rares, mais toujours en hausse, vendus de 18 à 25 francs, selon grosseur et âge.

**Viande de boucherie.** — Bœufs, de 33 à 35 francs le quintal; vaches de 29 à 30 francs; veaux, de 1 franc à 1,10 le kilo; moutons, de 75 à 80 centimes; agneaux, de 80 à 85 centimes le kilo.

**Plants de vigne greffés et assortis,** de 5 à 6 francs le cent.

En somme bonne journée pour le commerce et pas d'accidents.

**Incendie.** — Dimanche soir, un violent incendie s'est déclaré chez un nommé Pradine, demeurant au causse d'Ambrayrac.

Les voisins n'ont pu sauver qu'une paire de bœufs. Tous les autres animaux ont péri dans les flammes.

#### Figeac

**Société chorale.** — Dans leur réunion générale de samedi, les membres de la Société chorale l'Union fraternelle, ont procédé au renouvellement de leur bureau qui se trouve ainsi composé pour l'année 1907 :

Président : M. Bécays, député.  
Vice-président : M. Camille Nozières, négociant, conseiller municipal.  
M. Dubernard, directeur.  
Trésorier : M. Gaillard.  
Secrétaire : M. Rivetti.  
Commissaires : MM. Durand, Paul Nozières, Reilhac, Lemozy, Meyrand, Basset.  
Archiviste : M. Truel.  
Porte-bannière : M. Antonin.

**Conseil d'hygiène.** — Le conseil d'hygiène de l'arrondissement de Figeac s'est réuni lundi à l'hôtel de la sous-préfecture sous la présidence de M. Boissonnade, sous-préfet.

Le conseil a donné un avis favorable :  
1. A l'établissement d'un cimetière à Saint-Jean, commune de Saint-Jean et Saint-Félix réunis;  
2. A la translation à la Remise du cimetière de Labathude.

**Loi d'assistance.** — La commission cantonale d'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, chargée de statuer sur les réclamations, s'est réunie aujourd'hui jeudi 14 mars, à neuf heures et demie du matin à la mairie de Lacapelle-Marival, et le même jour, à deux heures du soir, à la mairie de Saint-Céré.

**Réunion.** — Les ouvriers syndiqués de la société métallurgique du Quercy sont priés d'assister à la réunion mensuelle qui aura lieu vendredi 15 courant, à 1 heure de l'après-midi, à la mairie, salle de la justice de paix.

**Ordre du jour :** admission de nouveaux membres, cotisations du mois de mars, distribution des livrets du Syndicat, causerie syndicale par le citoyen V. Mazard, ancien mineur, secrétaire des Syndicats miniers de l'Aveyron.

#### Latronquière

**Foire.** — Notre foire du 11 courant contrariée par les giboules de mars, a été plus importante que l'on s'y attendait.

Le foirail des bêtes à cornes, ainsi que celui des porcs gras, étaient bien garnis, et les transactions ont été très nombreuses.

Voici les cours pratiqués :  
Bœufs pour l'attelage, de 700 à 800 fr.; vaches de trait, de 500 à 600 fr. : le tout la paire. Veaux pour la boucherie : 80 à 90 centimes le kilo.

**Marchés aux porcs.** — Porcs gras, de 54 à 58 fr. les 50 kilos; porcs pour l'engrais, de 40 à 50 fr. pièce; porcelets, de 20 à 25 fr. pièce.

**Moutons,** de 30 à 35 fr.; brebis, de 20 à 25 fr., le tout la pièce.

**Marché à la volaille.** — Poulets, de 60 à 70 centimes; poules, de 50 à 60 centimes; lapins domestiques, 30 centimes, le tout le demi-kilo; œufs, 80 centimes la douzaine.

**Beurre,** 90 centimes le demi-kilo

#### Saint-Céré

**Hôpital-hospice.** — La Commission administrative de l'hôpital-hospice s'est transportée samedi dans cet établissement pour examiner avec le concours de M. Bohnay, architecte, les travaux restant à exécuter et auquel sera employée la somme de 30.000 fr. que vient de lui accorder l'Etat sur les fonds du pari mutuel.

Cette Commission a ensuite pris connaissance d'une lettre par laquelle M. Lescure, receveur de l'enregistrement à Saint-Céré, nommé séquestre des biens des anciennes fabriques, invite l'assemblée à délibérer sur l'acceptation du presbytère de la paroisse des Récollets, en vertu de l'article 4 de l'acte de donation du 8 février 1891 consenti par Monsieur l'abbé Georges Cayla, ancien desservant de cette paroisse, article dont la teneur suit :

« Pour entrer dans les intentions des principaux bienfaiteurs, M. l'abbé Cayla, donateur, veut et entend que cet immeuble, objet de la présente donation, soit incorporé à l'hospice de Saint-Céré si la paroisse de Notre-Dame des Récollets venait un jour à être supprimée avec sa fabrique directement ou indirectement. »

Ce presbytère avait été acheté par M. l'abbé Cayla avec le produit des souscriptions recueillies dans cette paroisse.

La Commission, après délibération, vu la lettre précitée, vu aussi la lettre de M. le directeur de l'enregistrement de Cahors par laquelle ce haut fonctionnaire fait connaître « qu'à son avis l'effet de la loi du 9 décembre 1905 ouvre au profit de l'hospice un droit de propriété sur cet immeuble », partage l'avis de M. le directeur de l'enregistrement et décide de remplir toutes les formalités nécessaires pour entrer en possession dudit presbytère.

Elle s'engage à faire célébrer, à perpétuité, huit petits services pour les bienfaiteurs du presbytère, cette charge étant mentionnée dans l'acte de donation.

**Assistance obligatoire.** — La liste définitive des indigents qui recevront en 1907 l'allocation mensuelle prévue par la loi du 14 juillet 1905, comprend 72 personnes dont dix, qui, quoique demeurant à Saint-Céré n'y ont pas acquis leur domicile de secours et y recevront l'allocation mensuelle de la commune qui doit les secourir.

L'allocation mensuelle fixée à 16 fr. 65 sera donnée à 35 personnes complètement privées de ressources et 27 personnes qui ont de petites ressources recevront une allocation variant de 8 fr. à 14 fr. 15 suivant les ressources dont elles disposent.

La dépense s'élèvera pour la commune de St-Céré à 980 fr. par mois.

Dans cette dépense la part de la commune sera de 15 pour cent, celle du département de 14 pour cent et celle de l'Etat de 71 pour cent.

**Commission cantonale.** — La Commission cantonale chargée d'examiner les réclamations qui se sont produites au sujet de l'établissement de la liste d'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables se réunira aujourd'hui jeudi à la mairie, à 2 h. du soir, sous la présidence de M. le sous-préfet de Figeac.

#### Arrondissement de Gourdon

##### Gourdon

**Arrestation.** — Ces jours derniers, la gendarmerie a arrêté le nommé Etienne Puyfages, âgé de 27 ans, né à Argentat (Corrèze), sans profession ni domicile fixe, pris en flagrant délit de vagabondage.

Conduit à Gourdon, Puyfages a été écroué à la prison de notre ville, après avoir subi un interrogatoire sommaire devant M. le procureur de la République.

##### Labastide-Murat

**Foire.** — Notre foire de mars, ordinairement belle, a été loin d'atteindre cette année son importance habituelle; elle fut, il est vrai, peu favorisée par le temps. Peu de transactions :

Bœufs gras, très petite quantité, 34 à 36 fr. les 50 kilos; veaux de boucherie, 95 c. à 1 fr. 10 le kilo; bœufs d'attelage, 600 à 850 fr. la paire, selon grosseur; cochons de lait, 25 à 35 fr. pièce.

Mercuriale à la halle; Blé, 15 à 16 fr.; avoine 8 fr. 50 à 9 fr. 50; maïs, 10 à 10 fr. 50; pommes de terre, 5 à 6 fr., le tout les 80 litres.

Poulets, 80 à 90 c. la livre.  
Œufs, 60 c. la douzaine.

##### Anglars-Nozac

**Foire nouvelle.** — Le maire de la commune d'Anglars-Nozac, canton de Gourdon (Lot), prévient le public qu'une grande foire sera tenue dans sa commune, à proximité de la gare de Nozac, le 14 mars courant.

Une somme de 130 francs sera distribuée en primes et tombola aux propriétaires étrangers à la commune qui voudront bien y conduire leurs bestiaux.

##### Souillac

**Fête de la Mi-Carême.** — Ci-dessous le programme de la fête de charité organisée à l'occasion de la Mi-Carême, par les membres du comité de défense des intérêts industriels et commerciaux souillacois et de nombreux jeunes gens de la localité :

Samedi 16 mars à 9 heures du soir, salves d'artillerie.

Dimanche 17 Mars, à sept heures du matin, salves d'artillerie. — A neuf heures du matin, jeu de la poêle, place de Juillet. — A neuf heures et demie du matin, jeu de la cruche, place Laborie. — A dix heures du matin, course aux ânes, avenue du Port. — A dix heures et demie du matin, jeu de la seringue, place de l'Eglise : à onze heures du matin, jeu du farinier, place de la Minoterie. A onze heures et demie du matin, concours de grimaces, place de la Halle. — A midi, salves d'artillerie. — A une heure et demie de l'après-midi, réception des chars et formation du cortège, magasin des tabacs. — A deux heures, grande cavalcade historique et chars allégoriques, avec le gracieux concours des artistes du théâtre Julian. — Costumes: Moyen-Age, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, pierrots, clowns, arlequins etc.

Pendant la cavalcade, il sera fait une quête au profit des pauvres.

Après la cavalcade, distribution des prix aux chars, place de l'Hôtel-de-Ville. — A quatre heures, tirage de la tombola des Prévoyants de l'Avenir : bal champêtre. — A huit heures, représentation de gala au théâtre Julian, avec le concours de la musique. — La Commission. Cette fête promet d'être très belle : avec le concours du beau temps nul doute qu'elle ne soit des mieux réussies. Nous le souhaitons pour tous et particulièrement pour les pauvres, qui ne seront pas oubliés dans cette circonstance.

**Prévoyants de l'Avenir.** — Le banquet annuel des Prévoyants de l'Avenir a eu lieu dimanche soir, dans les salles de l'hôtel Larnaudie, magnifiquement décorés, par la circonstance, de plantes vertes, d'écussons et de drapeaux.

Un très grand nombre de convives se pressaient autour des grandes tables disposées sur trois rangs, face à la table d'honneur.

Le menu fut des mieux soigné et la qualité des vins fait grandement honneur à Vatel-Larnaudie.

Dire que la plus franche gaîté n'a cessé de régner, serait chose superflue, aussi nous n'insistons pas.

Au dessert, M. J. Maury, pris la parole, il remercia M. Malvy d'avoir bien voulu accepter la présidence de cette fête et proposa de boire à sa santé, ce qui fut fait.

M. Malvy se leva, et après s'être excusé de ne pas être préparé pour un discours, vanta les bienfaits de la Mutualité cette fille de la troisième République.

Pour clore la série des toast Monsieur Toulza, correspondant-rédacteur de la France de Bordeaux et du Sud-Ouest, au nom de la presse régionale et départementale, remercia les Prévoyants de l'Avenir de leur gracieuse invitation, les assura de tout son dévouement, et but à la santé du Président, des membres, du Conseil d'administration et de tous les membres, de la section de Souillac.

Des applaudissements nourris et des bans répétés accueillirent ces divers toast.

Un bal des plus animés suivit ce banquet et nos Prévoyants s'en sont donnés à cœur joie jusqu'à 4 heures du matin.

#### Vayrac

**Accident.** — Ces jours derniers le jeune Lasfargues, âgé de quinze ans, demeurant à Mézels, se disposait à aller à la chasse à l'insu de ses parents, avait caché son fusil dans une haie. Un moment après, en reprenant son arme, il la saisit par le canon et le coup partit lui meurtrissant affreusement l'épaule droite. Grâce aux bons soins du docteur Mézard, de Vayrac, ses jours ne sont pas en danger ainsi qu'on le craignait tout d'abord.

#### Bulletin Financier

Paris, 13 mars.

Le marché demeure faible et hésitant. L'approche de la liquidation de quinzaine n'est pas sans causer quelques appréhensions à la spéculation. On craint une élévation du taux des reports et des réalisations se produisent dans plusieurs compartiments.

Le Rio Tinto subit une nouvelle et importante baisse à 2.426 francs. Cette valeur a perdu 200 fr. en six jours.

La Rente française finit à 95,82 contre 95,22 hier.

Les fonds russes sont moins offerts; ils reproduisent à peu de choses près leurs cours de la veille.

Les Etablissements de crédit sont irréguliers : le Crédit Lyonnais est en hausse à 1220; la Société Générale se maintient à 670. La Banque de Paris fléchit à 1550 et le Comptoir d'Escompte à 688.

La Rente Foncière est à 498. Les chemins français s'inscrivent : le Lyon à 1342; le Nord à 1745 et l'Orléans à 1364.

Les obligations 5 0/0 de la Compagnie du chemin de fer Goyaz finissent demandées à 442. A ce cours, le placement ressort à 5,66 0/0 environ.

Parmi les valeurs d'automobiles, l'action des automobiles Porthos gagne une fraction à 157 fr. Cette entreprise reçoit de nombreuses demandes, du 20 février au 8 mars, 85 voitures ont été commandées. Cevreni-Breg est ferme à 277,50.

#### GUÉRI IL Y A ONZE ANS

**Maux de l'estomac et du foie vaincus par la Tisane américaine des Shakers.**

Lorsque vos organes digestifs viennent à se déranger, il est impossible de prédire ce qui peut s'en suivre. Tout peut arriver dans un pareil cas, car tout votre organisme se ressent d'un tel désordre. Par exemple, il se produit des impuretés dans le sang par suite de la présence dans l'estomac d'aliments non digérés, et ces impuretés, sont ensuite charriées dans toutes les parties du corps. Dans de telles circonstances, il va sans dire que vous ne pouvez jamais vous bien porter. Il en était de même de M. Jean Momas, qui demeure au numéro 10 de la rue Fleurbaey, à Bordeaux, mais la Tisane américaine des Shakers la complètement guéri. En signe de reconnaissance il écrivait le 19 février 1906 la lettre suivante :

« Il y a quelques années, dit-il, j'ai été en proie à de vives douleurs d'estomac. Je ne pouvais digérer les aliments et après les repas je me sentais gonflé par suite de flatuosités. Parfois, des crampes et des maux de tête me faisaient souffrir le martyre. La nuit, je ne pouvais dormir que très peu, et le matin, j'avais des nausées, et, quelquefois, des vomissements. Mon appétit diminuait de jour en jour et il va de soi que j'étais devenu très faible. Mon visage prit une teinte jaunâtre et j'avais fort mauvaise mine. En effet, j'étais très malade. J'étais aussi atteint d'une constipation des plus opiniâtres. »

« J'ai souffert ainsi pendant trois ans, sans avoir trouvé aucun médicament qui put me soulager, lorsqu'enfin on me conseilla de faire l'essai de la Tisane américaine des Shakers. Je suivis ce conseil, et dès les premières cuillerées je me sentis très bien trouvé. Les forces me sont revenues, et au bout du troisième flacon j'étais complètement rendu à la santé. Il y a onze ans de cela, mais je me porte toujours à merveille. »

En vente dans toutes les pharmacies. Demandez à M. Fanyau, pharmacien à Lille, une brochure gratuite sur les maladies et le moyen de les guérir.

#### Bibliographie

NOUVELLES ÉDITIONS AVEC PRIMES

##### ATLAS SCHRADER

Après la mise en vente par livraisons de la nouvelle édition de l'Atlas Schrader de Géographie moderne, avec sa prime gratuite, une année du Tour du Monde, voici que la Librairie Hachette et Cie met également en vente par livraisons l'Atlas Schrader Historique, avec sa prime gratuite, le Dictionnaire Historique de la France, par LUDOVIC LALANNE.

L'Atlas Historique Schrader, dû à la collaboration des historiens les plus éminents de notre temps, renferme 55 cartes doubles, avec au dos des notices illustrées de croquis. Il est complété par un index de 30.000 noms avec renvois aux cartes.

Mis en vente en 19 livraisons à partir du 2 mars 1907, il sera remboursé par une prime gratuite aux souscripteurs qui représenteront les 19 livraisons aux livraisons.

La prime, le Dictionnaire Historique de la France, par LUDOVIC LALANNE, est un beau volume in-8° de 1870 pages cartonné porcelaine, au prix de 25 francs.

# RÉCLAMEZ

"le Pêcheur avec la morue"

marque de fabrique de la Scott, la seule Emulsion capable de guérir

ASTHME, BRONCHITE, FLUXION DE POITRINE, RHUME TENACE, ESSOUFFLEMENT, AFFECTIONS DES POUMONS, MAUX DE GORGE, AMYGDALITE.

Épargnez-vous des souffrances, sauvegardez votre existence, en prenant de

## l'Emulsion Scott



à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude, si hautement recommandée par les Docteurs qui connaissent tous la perfection de sa formule.

Prix unique en toutes pharmacies : 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi.

Les vertus curatives de la Scott résultent de la grandissime pureté des ingrédients employés et des soins minutieux apportés à sa fabrication. Ce serait donc une fausse économie d'acheter des émulsions à bas prix, mal préparées, qui ne vous guériraient pas. Échantillon franco contre 0,50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

#### EXPOSITION DE BORDEAUX 1907

On sait que de nombreux Congrès seront tenus à Bordeaux pendant l'Exposition. Un comité constitué à cet effet vient d'arrêter la liste de ces congrès auxquels d'autres encore viendront certainement s'ajouter.

Ce sont dans l'ordre chronologique : Le congrès des Associations Amicales des Instituteurs du S. O. — Congrès international des Vins, Spiritueux et Liqueurs. — Congrès des Associations des chimistes de sucrerie, de distillerie et d'œnologie. — Congrès du Commerce extérieur, et réception des délégués des Chambres de Commerce de France. — Congrès international des sapeurs-pompiers. — Congrès d'escrime. — Congrès des naval architects. — Congrès national de la navigation extérieure. — Congrès international de sauvetage, de secours et de natation. — Congrès des Chambres de Commerce françaises à l'étranger. — Congrès colonial. — Congrès international des étudiants. — Congrès international des Sciences économiques. — Congrès des pêches maritimes. — Congrès des salaisons. — Congrès médical. — Congrès international des Inscriptions Maritimes. — Congrès des colonies scolaires de Vacances. — Congrès des Sociétés de Géographie. — Congrès d'Hygiène Maritime.

L'Exposition de Bordeaux sera féconde en enseignements de ce côté et ses heureux résultats seront nombreux tant au point de vue commercial et industriel qu'au point de vue économique.

#### Une simple question

La parole d'un habitant de Cahors n'est-elle pas plus convaincante que le langage incertain de personnes demeurant dans une ville éloignée ?

Mme Masbou, 107, boulevard Gambetta, à Cahors, nous dit : « Voilà déjà quelques années que je souffrais des reins. Les douleurs me tourmentaient à certains moments d'une façon si aiguë dans le bas du dos et dans les côtés que je ne pouvais plus faire aucun mouvement. La nuit, je n'osais pas me retourner dans mon lit et je me levais le matin avec les membres raides et ne me sentant aucun courage pour me mettre au travail. Mes digestions étaient pénibles, j'étais toujours constipée, mes urines étaient souvent épaissies et décolorées. Je n'avais plus de sommeil, j'étais déprimée, j'étais déprimée, j'étais déprimée. »

« J'ai essayé de tout ce que je pouvais, mais rien n'y faisait. Je me sentais de plus en plus fatiguée et je commençais à perdre l'espoir. Un jour, j'ai lu dans un journal que l'Emulsion Scott était recommandée pour les douleurs des reins. J'ai acheté une bouteille et j'ai commencé à l'utiliser. Dès le premier jour, j'ai senti une amélioration. Les douleurs ont diminué, j'ai pu dormir plus tranquillement, et peu à peu, je me suis remise à travailler. Aujourd'hui, je suis guérie et je remercie Dieu et l'Emulsion Scott. »

« Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine. »

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie. Journal hebdomadaire et illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1704, du 16 mars 1907.

Nos futurs souscripteurs, par A. Sauvour Jourdan. — Locomotives à adhérence supplémentaire pour fortes rampes (système Hanscotte), par R. Bonnin. — La Jambette et ses tremblements de terre, par le Dr Horace O. Howay. — Le ballon dirigeable Patrie, par Lucien Fournier. — Académie des sciences; séance du 11 mars 1907, par Ch. de Villedeuil. — Nécrologie; Edouard Hospitalier, par J. Laffargue.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

#### PUBLICATIONS DE FAMILLE

##### LA TOILETTE DES ENFANTS

Recueil de Modes enfantines

Un an : France : 6 fr. — Union postale : 7 fr. 50.

Paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois

12 pages de texte par numéro.

Corrier des modes enfantines illustrées.

— Planches coloriées. — Modèles de Robes.

— Manteaux, Chapeaux pour fillettes et garçons. — Planches de broderie, patrons découpés, travaux de fantaisie. — Conseils pratiques. — Renseignements utiles. — Hygiène. — Concours de devinettes.

Romans, nouvelles, causeries, etc.

Abonnements à partir du 1<sup>er</sup> de chaque mois, par mandat à l'ordre des Directeurs

52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi Gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie

#### LE RETOUR D'ÂGE

L'Élixir de Virginie Nyrdahl qui

guérit les varices, la phlébite, le varicèle, les hémorroïdes est aussi souverain contre tous les accidents du retour d'âge : hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipation.

Nyrdahl, 20, rue de la Roche-foucauld, Paris. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon, la signature de garantie Nyrdahl.

## A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE un COUPÉ

Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.



Grand'maman éprouve d'insupportables maux de reins : ce doit être un lumbago. Elle va se coucher et s'appliquera avant de se mettre au lit un papier de **OUATE THERMOGÈNE** ; demain, elle ne souffrira plus.

Le Thermo-gène est le topique souverain contre les **Rhumatisme, Névralgie, Points de côté, Lumbago, Torticolis** et toutes les **Douleurs Rhumatismales**. C'est le révulsif par excellence ; il est aux vieux remèdes : emplâtres, sinapismes, teinture d'iode, cataplasmes, thapsias, ce que la lumière électrique est aux anciennes lampes à huile.

Son emploi est des plus facile : il suffit de déplier la feuille d'ouate et de l'appliquer sur le mal ; si l'on veut une révulsion prompte et plus énergique, on aspergera le **THERMOGÈNE** d'eau-de-vie ou d'eau de Cologne.

En vente : **CAHORS** : GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE, et dans toutes Pharmacies, 1,50 la Boîte avec notice.

### Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1789<sup>e</sup> livraison (16 mars 1907).

La Sorcière du Vésuve, par Gustave

et Georges Toudouze. — Des troubles dans la santé de la terre, par Gabriel Renaudot. — L'enfant aux fourures, par Adrien Remacle. — La bataille à Tena, par le Lieutenant-Colonel L. Picard.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard St-Germain, 73, Paris.

## L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de **BAKER**

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

**Travail parfait et entièrement garanti**

## A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE

L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : **A. COURSLANT**

### Extrait

d'un jugement rendu le 17 décembre 1906 par le tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Cahors siégeant correctionnellement, et confirmé par arrêt de la Cour d'Appel d'Agen en date du 28 février 1907, enregistré.

Entre : le docteur Edmond Clary, inspecteur en retraite des enfants assistés, maire de la commune de Lascabanes demeurant autrefois à Cahors, actuellement à Paris,

75 bis avenue de Wagram, ayant M<sup>me</sup> Billières pour avoué, — demandeur — d'une part,

Et M<sup>me</sup> Marmiesse Léon, rédacteur gérant et administrateur du journal *l'Union Républicaine du Lot* domicilié à Cahors, 17, rue du Château du Roi, prévenu d'avoir diffamé le demandeur, — défendeur — d'autre part.

Le tribunal condamne M<sup>me</sup> Marmiesse à cent francs d'amende et à deux cents francs à titre de dommages

intérêts envers Clary ; le condamne aux dépens ; ordonne l'insertion du dispositif du présent jugement dans le journal *l'Union Républicaine du Lot* et dans deux autres journaux locaux ou régionaux au choix du plaignant dès que le présent jugement aura acquis l'autorité de la chose jugée ; fixe au minimum la durée de la contrainte par corps ; dit toutefois qu'il sera sursis à l'exécution de la peine en ce qui concerne l'amende pendant une durée de cinq ans ; dit en ou-

tre que la partie civile sera tenue au paiement des dépens conformément à l'article cent cinquante-sept du décret du dix-huit juin mil huit cent onze sauf son recours contre M<sup>me</sup> Marmiesse. Signé Fournie, Grimal, Labatut, Mégès.

Enregistré à Cahors, le sept janvier mil neuf cent sept folio six case six, reçu huit francs 93 centimes décimes compris. Signé Ch. d'Algay.

Pour extrait certifié conforme : l'avoué du demandeur, signé : René BILLIÈRES.

### ÉTUDE

DE

M<sup>e</sup> Pierre HUARD

AVOUE A CAHORS (LOT) Boulevard Gambetta n° 41 et rue Fondue-Haute n° 14

Successeur de M<sup>me</sup> Camille SAUTET et Léon TALOU.

## VENTE

SUR

surenchère du sixième

à suite de licitation

AU PLUS OFFRANT

ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

des 1<sup>er</sup> et 3<sup>es</sup> lots

des Biens ci-après

L'adjudication aura lieu le Mardi seize avril mil neuf cent sept, à une heure et demie du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, séant à Cahors, au palais de Justice de Cahors.

On fait savoir à qui il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors le quinze janvier mil neuf cent sept enregistré et signifié.

Et aux requêtes, poursuites et diligences de madame Marie CAPOULAT, sans profession, épouse de M. Antoine RELHIÉ, propriétaire, et dudit M. Antoine RELHIÉ, agissant pour assister et autoriser son épouse, demeurant et domiciliés ensemble à Mercuès.

Ayant pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, M<sup>e</sup> Pierre HUARD, demeurant dite ville, boulevard Gambetta, n° 41, et rue Fondue-Haute n° 14,

En présence ou quant à ce dûment appelés de :

1<sup>o</sup> Madame Adélaïde CAPOULAT sans profession veuve DEVIERS demeurant et domiciliée à Mercuès. 2<sup>o</sup> Demoiselle Louise CAPOU-

LAT, religieuse, demeurant et domiciliée à Touzac.

3<sup>o</sup> Demoiselle Julie CAPOULAT, religieuse, demeurant et domiciliée à Touzac.

4<sup>o</sup> Monsieur Jean Marie Adrien CAPOULAT, chapelier demeurant à Paris, rue de Lancry n° 59, pris comme héritier et représentant Louis CAPOULAT son père.

5<sup>o</sup> Madame Marie DAVAL veuve de Monsieur Jean-Amable CAPOULAT, sans profession, chez Monsieur LEMOINE ingénieur, domiciliée à Alger, rue Colbert n° 1, prise comme légataire et par suite seule héritière de feu Jean-Amable CAPOULAT son mari.

6<sup>o</sup> Monsieur Paul-Joseph CAPOULAT, cocher, demeurant actuellement à Paris n° 18, rue Georges Bizet.

Co-légitimes ayant pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors M<sup>e</sup> René BILLIÈRES, demeurant dite ville boulevard Gambetta.

Il a été procédé le mardi cinq mars, mil neuf cent sept, à la vente des biens ayant formé les 1<sup>er</sup> et 3<sup>es</sup> lots de la licitation.

Le dit jour le premier lot a été adjudgé moyennant trois cent dix francs à M<sup>me</sup> BILLIÈRES avoué qui a déclaré command en faveur de 1<sup>o</sup> Madame Adélaïde CAPOULAT, veuve DEVIERS, demeurant à Mercuès, 2<sup>o</sup> des demoiselles Louise et Julie CAPOULAT, religieuses à Touzac, et le 3<sup>o</sup> lot moyennant soixante francs au dit M<sup>me</sup> BILLIÈRES avoué qui a déclaré command en faveur de Madame Adélaïde CAPOULAT veuve DEVIERS domiciliée à Mercuès.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors le neuf mars mil neuf cent sept, enregistré, Monsieur Antoine RELHIÉ propriétaire à Mercuès a déclaré surenchérir du sixième les prix des dits premier et troisième lots.

En conséquence et par suite de la déclaration de surenchère dont s'agit, et aux requêtes, poursuites et diligences de : Monsieur Antoine RELHIÉ propriétaire domicilié à Mercuès, ayant pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, M<sup>e</sup> Pierre HUARD, demeurant dite ville.

En présence : des mariés RELHIÉ-CAPOULAT, demandeurs ayant poursuivi la licitation Ayant M<sup>e</sup> HUARD pour avoué,

2<sup>o</sup> des consorts CAPOULAT Co-légitimes

Ayant M<sup>me</sup> BILLIÈRES pour avoué.

3<sup>o</sup> De Madame Adélaïde CAPOULAT, veuve DEVIERS, domiciliée à Mercuès et Mesdemoiselles Louise et Julie CAPOULAT religieuses demeurant à Touzac, adjudicataires surenchérissés.

Ayant M<sup>me</sup> BILLIÈRES pour avoué,

Il sera procédé le mardi seize avril mil neuf cent sept à une heure et demie de l'après-midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice à Cahors, au plus offrant et dernier enchérissé, à une nouvelle mise en vente des biens ci-après ayant formé les 1<sup>er</sup> et 3<sup>es</sup> lots.

### DÉSIGNATION DES BIENS SURENCHÉRIS

Biens situés commune de Mercuès

#### Premier lot

Le premier lot se composera de l'article terre labourable, vigne et friche, au Faillal comprenant la parcelle acquêt et la parcelle propre à la mère, qui ne forment aujourd'hui qu'un seul et même article, figurant dans son ensemble à la matrice cadastrale de la commune de Mercuès à la section C, sous les N<sup>os</sup> 465 p. pour une contenance de seize ares quarante-treize centiares, et 466 p. pour celle de treize ares quarante-six centiares.

#### Troisième lot

Le troisième lot se composera de : 1<sup>o</sup> Mercuès, jardin figurant à la dite matrice, à la section B, sous le n° 889 p. pour une contenance de cinquante deux mètres carrés, avec observation que cet immeuble se trouve par la destination du père de famille grevé d'une servitude de passage à pied en faveur de la parcelle n° 873 du dit plan qui est attenante. 2<sup>o</sup> La Gaillardouze Bois et friche figurant aux mêmes matrice et sec-

tion sous les n° 873, Bois pour deux ares, soixante centiares et 274 pour dix-huit ares vingt centiares, ce dernier numéro est aujourd'hui en friche.

3<sup>o</sup> Les prairies, vigne figurant à la matrice cadastrale à la section C, sous le n° 124, p. vigne, pour une contenance de vingt-cinq ares cinquante-trois centiares 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup>, 4<sup>o</sup>, et 5<sup>o</sup> classes d'un revenu de trois francs. Ces trois immeubles étaient la propriété de la mère.

### MISES A PRIX

Le premier lot sera remis en vente sur la mise à prix de trois cent soixante-deux 362 francs, ci.....

Et le troisième lot sera remis en vente sur la mise à prix de soixante-dix francs, ci..... 70

Les frais exposés au jour de la première vente devront venir en diminution du prix, mais les frais de cette première adjudication et ceux de la présente surenchère et ses suites seront payables par les adjudicataires en sus de leurs prix ; le tout payable dans les dix jours de l'adjudication.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le douze mars mil neuf cent sept.

L'avoué surenchérissé, Signé : P. HUARD.

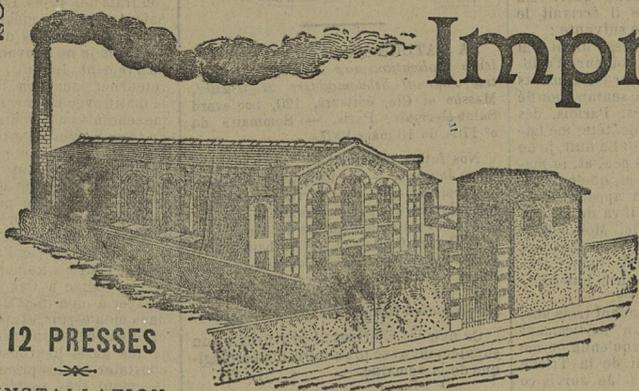
Enregistré à Cahors, le mars mil neuf cent sept, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le Receveur.

Signé : Ch. D'ALGAY.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> HUARD, avoué surenchérissé, lequel comme tous les autres avoués occupant près le dit tribunal, pourra être chargé d'enchérir.

**BELLE JARDINIÈRE**  
PARIS 2, Rue du Pont-Neuf, 2 PARIS  
La PLUS GRANDE MAISON de VÊTEMENTS DU MONDE ENTIER  
**VÊTEMENTS**  
pour HOMMES, DAMES et ENFANTS  
TOUT ce qui concerne la TOILETTE de l'Homme et de l'Enfant  
Envoyez vos CATALOGUES ILLUSTRÉS et ÉCHANTILLONS en France.  
Expéditions France de port à partir de 25 Francs.  
SEULES SUCCURSALES : LYON, MARSEILLE, BORDEAUX, NANTES, ANGERS, SAINTES, NICE.



12 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

# Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE

de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux

des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Molléro

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

## CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

## CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS